UNE VENDETTA

UNE FEMME ASSASSINÉE

A FLINES-LEZ-RACHES

La femme du meunier était en train de repasser du linge dans sa cuisine quand un coup de feu tiré de la cour la foudroye

Mercredi soir, à neuf heures et demie, M. Zeudde, sous-chef de gare de service à Douai, était avisé téléphoniquement par M. Savable, chef de gare de Flines, qu'une dame Décatoire-Mouchon, cultivatrice et meunière, rue du Hem, venait d'être assassinée en sa demeure, et on le priait d'en aviser la Justice sans perdre un instant.

M. Zeudde envoya aussitôt des exprès à la gendarmerie et à M. le Procureur de la République, pour les aviser du crime, — prémédité sans nul doute, — puis qu'il y a vingt jours environ, le 5 mars, M. Décatoire, l'époux de la victime, avait été lui-même, à quelques pas de sa demeure, victime d'une tentative d'assassinat.

Aussitôt prévenue, la gendarmerie se mit en route. Le maréchal des logis chef Loth et le brigadier Debureau, ainsi que deux gendarmes, partirent nuitamment pour Flines, où une enquête fut ouverte sans tarder, c'est-à-dire à une heure du matin.

La reconstitution du crime

Le chef Loth et le brigadier de gendarmerie Debureau, dès qu'ils furent arrivés sur les lieux, ouvrirent leur enquête et se préoccupèrent de reconstituer le crime.

Ce leur fut chose facile. Vers huit heures, après souper, M. Auguste Décatoire et son garçon meunier, M. Alexandre Morrier, se rendirent au moulin, sis au bout de la cour, pour y continuer leur travail. Mme Décatoire, née Cécelia Mouchon, et âgée de 37 ans, resta dans la cuisine, sise à droite, à l'entrée de la cour et, comme elle le fait chaque mercredi, se mit à repasser son linge.

Vers neuf heures, M. Décatoire, toujours en éveil depuis l'attentat dont il fut victime le 5 mars, entendit le bruit d'un coup de feu tiré dans sa cour. Pressentant un malheur, il y courut, en compagnie de son garçon meunier et de la femme de ce dernier. Arrivé en face de sa cuisine, il vit une vitre brisée et, en entrant dans le couloir, il trouva le cadavre de sa femme gisant sur le sol.

La malheureuse avait reçu dans la poitrine, presque à bout portant, une charge de chevrotines.

Affolé, M. Décatoire fit quérir un médecin. Le docteur Dransart accourut, mais ne put que constater le décès. La mort avait été foudroyante.

On courut à la gare pour faire prévenir le Parquet de Douai, puis on songea à se livrer à des recherches desquelles il résulta que l'assassin, après avoir, à l'aide d'une fausse clef fabriquée pour la circonstance, ouvert la porlelelle de la porte-cochère, avait pénétré dans la cour puis avait posé son fusil sur l'appui de la fenêtre gauche de la cuisine, avait épaulé à son aise et, à travers la vitre avait fait feu presque à bout portant sur sa victime qui, après avoir fait quelques pas, avait tournoyé sur elle-même, et était allée s'abattre dans le couloir de la cuisine, pendant que sa fillette, Madeleine, une gamine de sept ans, reposait tranquillement, pas bien loin d'elle, dans un fauteuil.

Dans la cour, on a retrouvé la douille de la cartouche dont s'est servi le meurtrier, c'est une Lefaucheux du calibre de 16 millimètres.

La petite Madeleine fut ensuite conduite chez son aïeul, M. Mouchon, meunier, qui lui cache la mort de sa mère.

Descente du Parquet

A 8 heures 26 du matin, le Parquet de Douai, composé de MM. Dissart, procureur de la République, Deblock, juge d'instruction, Saudemont, greffier, s'est rendu à Flines. Le capitaine de gendarmerie Ducroquet accompagnait ces messieurs, qui arrivèrent à Flines à neuf heures du matin et, en suivant la ligne du chemin de fer, se rendirent rue du Hem, à la maison du crime, dont la porte fut soigneusement fermée au nez des journalistes.

Nous avons pu savoir néanmoins que le Parquet s'était préoccupé de reconstituer le crime et reçu les communications verbales du brigadier de gendarmerie Debureau, qu'il s'est ensuite occupé de coordonner par différentes dépositions

Une piste ?

L'auteur de ce crime odieux n'a été vu par aucun témoin ; cependant on suppose que c'est le même individu qui, le 5 mars dernier, dans la soirée, tira un coup de fusil sur M. Décatoire, au moment où il rentrait chez lui. Cet individu fut alors vu, on le sait, par trois personnes, qui le disent de grande taille, mais ne peuvent donner de lui un signalement précis.

L'émotion dans le pays

L'émotion produite tant à Flines que dans la région par cet épouvantable crime, — qui rappelle la vendetta corse, — est considérable ; cependant, de tous côtés, on hésite à parler car, surtout à Flines, on semble craindre des représailles. Aussi craint-on que la justice ne puisse découvrir l'assassin.

L'autopsie

Jeudi dans la matinée, M. le docteur Paucheux, de Douai, médecin-légiste, a pratiqué l'autopsie du cadavre de Mme Décatoire, et a constaté de nombreuses blessures mortelles causées par les chevrotines.

L'enquête

Pendant toute la journée, le Parquet de Douai a enquêté et a entendu une douzaine de témoins, envisageant différentes hypothèses qui ont été successivement abandonnées, de sorte qu'on se trouve absolument au même point que mercredi soir.

Dans le pays, les langues vont leur train et on raconte beaucoup de choses, — des choses abracadabrantes même.

Doit-on prendre en considération tous ces on-dit ? Ce serait peut-être téméraire, en raison même de la gravité du crime ; aussi le magistrat instructeur agit-il avec beaucoup de circonspection, ce dont on ne saurait le blâmer.

A cinq heures et demie, le Parquet a quitté Flines pour revenir à Douai.

L'enquête va être continuée par le magistrat instructeur, la gendarmerie et la 2e brigade de police-mobile, qui a envoyé un de ses inspecteurs sur le lieu du crime.

DERNIÈRE HEURE

LE KRACH ROCHETTE

La réunion des actionnaires. — Rochette acclamé. — Un ordre du jour contre M. Briand

Paris, 26 mars.

Ce soir à neuf heures, a eu lieu la réunion des actionnaires convoqués par le personnel des principaux établissements Rochette. Plusieurs centaines de personnes se trouvaient réunies sous la présidence du Directeur de la Banque Franco-Espagnole de Madrid ; au bureau avaient pris place les Directeurs des agences de province.

Le président exprime le regret que Rochette n'ait pu assister à la réunion. (On crie : Vive Rochette !)

Après une discussion confuse où divers orateurs ont essayé de montrer la prospérité des diverses affaires, et l'honorabilité de Rochette, l'assemblée a nommé une commission de six membres chargée de se rendre chez le Ministre de la Justice afin d'obtenir la mise en liberté de Rochette afin que celui-ci puisse assister à une assemblée générale des actionnaires.

L'ordre du jour suivant a été ensuite adopté à l'unanimité :

« Les pertes subies par la clientèle sont rejetées sur le Ministre de la Justice. »

En levant la séance, le Secrétaire de la Banque Franco-Espagnole s'annonce que les services refonctionneront à Paris et en banlieue.

MORT A L'ENNEMI

Port-Vendres, 26 mars.

Le paquebot « Medjerda », arrivé à Port-Vendres a rapatrié les restes mortels du cavalier Rousseau, du 3e chasseurs d'Afrique, qui a trouvé la mort dans le combat où périt également le lieutenant Ricard.

Les honneurs militaires ont été rendus au corps, qui a été conduit à la gare pour être transporté à La Tranche (Vendée).

Gallay plaignant

Paris, 26 mars

Gallay, qui fut condamné à vingt ans de travaux forcés pour vol, a comparu pour confirmer la plainte qu'il a déposée contre un de ses complices, Le Rendu, qu'il accuse de lui avoir escroqué une somme de 15.000 francs. A la suite de cette plainte, Le Rendu a été arrêté à son domicile, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

COUPS DE CANNE

Versailles, 26 mars

M. Soudée, directeur d'un journal radical-socialiste, « l'Action Républicaine », se jugeant offensé par un article de M. Thalamas, avait envoyé des témoins à ce dernier. M. Thalamas refuse de les mettre en rapport avec deux de ses amis.

Les deux adversaires se sont rencontrés devant le café des Tribunaux. Après un échange de paroles vives, ils se sont frappés à coups de canne. Ils ont été, l'un et l'autre, conduits au commissariat de police, où procès-verbal a été dressé.

L'ALLEMAGNE

refuse un ambassadeur américain

Washington, 26 mars

L'Allemagne refuse de recevoir M. Hill comme ambassadeur américain, en remplacement de M. Power, qui a donné sa démission.

M. Hill est ministre américain à La Haye.

Washington, 26 mars.

La cause de l'objection de l'Allemagne à la nomination de M. Hill, comme ambassadeur, est purement personnelle. Elle émane de l'empereur qui a fait savoir que M. Hill n'était pas « persona grata. » Il paraîtrait que M. Hill était premier secrétaire adjoint à Washington, quand le prince Henri de Prusse visita les Etats-Unis et il est naturellement des rapports personnels avec lui. On ne sait ce qu'il fit alors ou négligea de faire pour encourir l'antipathie de l'empereur.

Une affaire de haute trahison en Chine

Shangaï, 26 mars.

Une grosse émotion a été causée dans les cercles officiels par l'arrestation de sept fonctionnaires appartenant à l'administration des télégraphes du Wai-wou-pou et des affaires étrangères pour avoir trafiqué systématiquement des documents d'Etat et des codes gouvernementaux.

Le gouvernement compte faire un exemple sévère et certains hauts fonctionnaires demandent : la peine de mort contre les coupables ; mais il est probable qu'ils ne seront qu'emprisonnés.

Petites Nouvelles de la Nuit

PARIS

— La gauche radicale a décidé de voter le projet d'amnistie. Elle a ensuite émis l'avis que la séparation de la Chambre ait lieu les premiers jours d'avril.

— C'est par erreur que l'on a annoncé que M. Viviani, ministre du travail, devait aller à Suresnes présider la cérémonie d'inauguration du buste de Zola. A la demande des organisateurs, le gouvernement avait en effet promis la présence d'un de ses membres, mais sous réserve que la cérémonie du Panthéon précéderait celle de Suresnes.

— M. Clémenceau a fait parvenir à M. Lannes *de Montebello sa réponse à la lettre que celui-ci* lui avait adressée au sujet du transfert des cendres de Zola au Panthéon. Le président du conseil déclare que seule une loi pourrait autoriser la translation des restes du maréchal Lannes au cimetière, et que le Gouvernement ne croit pas devoir prendre l'initiative de proposer cette loi.

— Sur tout le parcours du cortège de la mi-carême, l'affluence était des plus considérables et c'est par centaines que des personnes bousculées ont dû recevoir des soins dans les postes de secours de la Préfecture de police.

FRANCE

— M. Raquillet, l'ancien maire de Mercurey, qui fut révoqué au lendemain de son acquittement par la cour d'assises devant laquelle il avait *comparu sous l'accusation d'injures au drapeau* et à la patrie, vient d'être désigné par le sort pour le rôle des assises. M. Raquillet siégera donc comme juré à la prochaine session des assises de Châlon-sur-Saône.

ETRANGER

— Un rentier de Hanôvre vient de tuer son fils, étudiant, puis s'est lui-même suicidé d'une balle à la tempe. On croit qu'il a agi dans un moment de folie subite, rien dans la conduite de son fils n'ayant pu motiver le moindre mouvement d'emportement.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 26 mars.

Obligations. — Bruxelles 1903 107,12. — Bruxelles 1905 96,25 — Anvers 1887 100,.. — Anvers 1903 99. — Gand 1899 83,25

Charbonnages. — Anderlues 725,.. — Bernissart 470. — Bois-d'Avroy 1105. — Charbonnages Reigers 170. — Chevalières 1725. — Courcelles Nord 2000. — Fontaine l'Evêque 2110. — Ham-sur-Sambre 720. — Ho-au-Wasmes ... — Houillères Unies 300,.. — La Haye 1030,.. — Marienmont 1270,.. — Monceau 510. — Nord Charleroi 260,.. — Pâturage 915,.. — Produits au Flénu 5225,.. — Réunis de Charleroi 1860. — Gouffre 1887,.. — Trieu Kaisin 1035. — Horloz 2040.

Aciéries — Cockerill 1655,.. — Ougrée 1220,.. — Providence 2000. — Sambrusk 3:40,..

Zinc — Asturienne des Mines 6350. — Zinc de Silésie 148?

LES GRÈVES

A LA GORGUE

Les tisseurs vont reprendre le travail

Le chômage des ouvriers du tissage E. Gameln et Hacot qui dure depuis si longtemps va prendre fin. Le travail reprendra en partie mardi pour les préparations et incessamment pour le reste des ouvriers, après une certaine transformation des métiers, qui marcheront dans les mêmes conditions que dans les autres usines, c'est-à-dire par deux métiers pour un ouvrier et un apprenti et aux mêmes tarifs que dans les susdites usines.

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen, M. Panichelli architecte, vient d'être nommé architecte du gouvernement mexicain, pour la construction du Palais Législatif, à Mexico, et de divers autres importants travaux.

***

A propos du grand concert organisé à Fresnes par le Mandoline-Club, nous lisons avec plaisir dans le compte rendu donné par notre confrère « L'Impartial du Nord », de Valenciennes, les quelques lignes suivantes sur notre jeune concitoyenne, Mlle Emilie Cantemerle : « Il nous a été donné d'entendre à cette soirée une jeune violoncelliste, dont le talent ne peut être comparé qu'au succès obtenu par elle dimanche. Mlle Emilie Cantemerle, qui a remporté son premier prix au Conservatoire de Lille en 1907 — elle n'avait que 15 ans — est une virtuose dans toute l'acception du mot. La fantaisie, de Servais, « Le Désir », pourtant hérissée de nombreuses difficultés, fut par elle jouée de façon impeccable. La « Rêverie », de Schumann, a suscité bien des émotions, mais aussi, quel fini dans l'exécution ! quelle expression !

Nous applaudissons bien volontiers à ce nouveau succès de notre jeune violoncelliste, Mlle Emilie Cantemerle, que nous avons, du reste, déjà eu le plaisir d'apprécier et de féliciter dans diverses soirées et nous souhaitons bien sincèrement aussi de profiter de cette circonstance pour féliciter M. Bienne, l'éminent professeur de violoncelle à notre Conservatoire des brillants succès de son élève.

LILLE

Le Monument André

La Commission du monument André réunie hier en assemblée générale sous la présidence de M. E. Ovignemar, sur la proposition de M. Th. Barrois vote à l'unanimité un ordre du jour regrettant que le Conseil municipal n'ait tenu aucun compte des propositions qu'elle avait faites pour l'emplacement de la statue et ait préféré à la cour de l'Hôtel de Ville où fut rédigée la fière réponse aux sommations autrichiennes, la place du Concert complètement étrangère aux souvenirs du siège.

***

Liste de souscription N° 68

MM. Anonyme, 1 fr. — Playoust, négociant en toiles, 5 fr. — Henri Fièvez, 1 fr. — Un prolétaire, 0,50 — Es., 0,25 — Mme Bertaut, 0,25 — Chenelle, 0,25 — H. Chantry, plafonneur, 2 fr. — Pascal, 0,50 — Berthe, 0,25 — Ch. Souneville, désinfectant, 2 fr. — Werlet, 0,50 — L. Loridant, bijoutier, 1 fr. — Anonyme, 0,25 — Anonyme, 0,25 — Anonyme, 0,25 — Waterlot, 0,50 — Galois, 0,20 — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 0,25 — J.B. Ronfort, comptable, 1 fr. — Anonyme, 0,30 — Anonyme, 0,25 — Sentile, 0,50 — Anonyme, 1 fr. — Ponchant, épicier, 1 fr. — Demeulemester, 0,25 — Anonyme, 0,50 — Dervaux, 0,50 — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 0,25 — Louis, pharmacien, 1 fr. — Vanspronse, 0,50 — Vandendrische, 0,50 — Regnier, 0,15 — Decock, bijutier, 1 fr. — Duvivier-Six, constructeur, 1 fr. — J. Desnoulet, huiles, 1 fr. — Ricour, 0,50 — J.-B. Dumez, employé, 1 fr. — Pionnier, 0,50 — Anonyme, 0,25 — Anonyme, 1 fr. — M. E. Deully, conservateur des Musées, 10 fr. — M. H. Rigaut, 10 fr. — Lycée Faidherbe de Lille, 47 fr. 65. — Dubron-Delfromge, rentier, 1 fr. — Deuly-Mocq, métaux, 3 fr. — Combelle, métaux, 1 fr. — Debuschère, 0,50 — Félix, 0,50 — P. Charlot, employé, 1 fr. — L. Baudouin, archiviste, 1 fr. — Dervaux, 0,25 — Costenoble, 0,25 — Steenwerkers, 0,25 — Barry, 0,25 — Veuve Lagache, quincaillerie, 1 fr. — Caron, 0,50 — Veuve Daniel, 0,25 — Hecquet, 0,25 — Anonyme, 1 fr. — Billoire, 2 fr. — Anonyme, 0,50 — Henneu, 0,50 — Anonyme, 2 fr. — Keerabiick, 0,25 — Pero, 0,25 — Anonyme, 0,50 — Ghesquière, 0,25 — Herbeke, 0,50 — Anonyme, 0,25 — Beheyt, 0,25 — Lemonnier, épicier, 1 fr. — Anonyme, 0,50 — Anonyme, 0,25 — Parel, 0,50 — Mérigny, 0,50 — Stehmans, 0,10 — Anonyme, 0,25 — Anonyme, 0,50 — Anonyme, 1 fr. — Debuck, 0,25 — Anonyme, 0,50 — Anonyme, 0,50.

Total de la liste : 124 fr. 75. — Total des précédentes listes : 9508 fr. 40. — Total à ce jour : 9633 fr. 15.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 39, rue Basse, et à la caisse de l'imprimerie Danel, 93, rue Nationale.

LES EXPROPRIATIONS

pour le Théâtre et l'élargissement des rues des Suaires et des Oyers

Jeudi après-midi, s'est ouverte dans la deuxième Chambre du Tribunal civil, au Palais de Justice, la session du jury chargé de statuer en dernier ressort sur les expropriations de terrains et d'immeubles nécessaires à l'élargissement de la rue des Suaires et de la rue des Oyers, à la construction du nouveau théâtre et à l'ouverture d'une rue entre la rue des Oyers et la rue des Sept-Saints.

Cette session sera très importante et de beaucoup plus longue que celle qui eut lieu dernièrement pour les expropriations de la nouvelle Bourse du Commerce.

En effet, il n'y aura pas moins de 15 propriétaires et 47 locataires à exproprier. La session durera une quinzaine de jours.

L'audience d'hier a été entièrement consacrée aux travaux préliminaires. Elle fut ouverte à une heure.

M. Prudhomme, juge-directeur du jury, fait connaître les différents avocats qui prendront la parole au nom des expropriés. Comme à la précédente session, la majorité des défenseurs appartiennent à la Société lyonnaise d'expropriations.

Les avocats hilois qui plaideront sont : Me Basquin, Rajat, Balavoine, etc.

M. Prudhomme procède ensuite à l'appel des affaires par défaut et contradictoires, puis M. Descamps fait l'appel des jurés. Un des jurés, M. Ducoulombier, de Tourcoing, étant décédé, un autre étant malade, un troisième faisant défaut, l'audience est suspendue pendant une heure afin de leur trouver des remplaçants et atteindre, conformément à la loi, le nombre nécessaire.

L'audience est reprise à trois heures. Le jury est composé comme suit :

M. Thetten, marchand de charbons à Armentières ; Enocq, brasseur à Salomé ; Deguy, rentier à Lille ; Delos, fabricant de tissus à Lille ; Vaissier, rentier à Roubaix ; Dechy, employé à Hellemmes ; Lepoutre, fabricant de tissus à Roubaix ; Jouville, négociant à Roubaix ; Caudrelier, rentier à Gondecourt ; Dupont, négociant à Lille ; Mourmon, négociant à Roubaix ; Loridan industriel à Haubourdin ; Mahieu à La Madeleine ; Hocedez, agriculteur à Wattignies.

MM. Deplanque, négociant à Hellemmes, Theilier, Payot, changeur à Lille, sont récusés.

A trois heures et demie, le jury se retire pour délibérer sur le point de savoir s'il visitera les immeubles cet après-midi et nommer un son président.

A quatre heures moins vingt, l'audience est reprise. M. Mourmon, nommé président annonce que les membres du jury ont décidé de visiter les immeubles vendredi après-midi à une heure.

Le jury statuera sur l'indemnité à accorder *aux propriétaires au fur et à mesure* de la visite des locaux.

SAVON MAKOKO Parfum rare et tenace Victor VAISSIER

L'HYGIÈNE INFANTILE

M. le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, a fait jeudi, à deux heures et demie de l'après-midi, devant un auditoire élégant et plus nombreux encore qu'à l'ordinaire, une fort intéressante conférence sur « l'Ecole Salubre. »

La salle du Conservatoire, place du Concert, avait été littéralement envahie, et c'est avec une visible et bien compréhensible satisfaction, devant un succès toujours croissant, que M. le Recteur Lyon ouvre la séance et présente M. le docteur Calmette, dont il fit l'éloge.

M. Calmette entre alors dans le vif de son sujet et dépeint l'école salubre, celle qui devrait exister et qui bientôt existera partout, grâce au dévouement des maîtres et à leur compréhension du devoir professionnel.

Il faut que les instituteurs et les institutrices étudient l'application des règles de l'hygiène, et non seulement dans leurs classes mais encore dans les familles. Connaissant les parents, et pouvant, en quelque sorte, présager les maladies que les enfants ont acquises ou sont susceptibles d'acquérir par l'hérédité, il leur sera possible de les mieux placer en classe, ou de leur recommander les soins nécessaires à leur état.

M. Calmette fait une rapide description de la tuberculose et de ses ravages, et montre que sa contagion est due trop souvent à l'insalubrité des locaux et au manque d'hygiène.

Il ne faut rien négliger en fait d'hygiène, et M. Calmette recommande la désinfection méticuleuse et périodique de tous les objets mis entre les mains des enfants. Le conférencier cite comme modèle une machine qui fonctionne et qui donne toute satisfaction à la Bibliothèque universitaire de Lille.

M. Calmette recommande l'adoption d'un système qui donne les meilleurs résultats en diverses académies : c'est l'emploi d'un carnet scolaire qui, en même temps qu'il relate les progrès intellectuels de l'élève, signale la progression ou la décroissance de sa santé, et note, pour ainsi dire, les étapes de sa vie.

Nous ne pourrions tenter de faire un résumé de la conférence de M. le docteur Calmette, et nous regrettons qu'il ne nous soit pas possible d'en donner un compte rendu détaillé. Disons seulement que les auditeurs ne ménagèrent pas leurs applaudissements au distingué conférencier qui emportèrent de ce véritable cours, avec leurs carnets bourrés de notes, de précieuses données sur l'hygiène infantile.

UN CHIEN POLICIER

coopère à la capture d'un voleur de marque

« Faraud », l'un de ces chiens policiers dont nous avons dit un peu de mal, a coopéré dans la nuit de mercredi à jeudi, d'une façon brillante, à l'arrestation d'un voleur de marque. Ce n'est pas dire que les agents *Lenain et Broutin qu'il accompagnait n'eurent* qu'à se croiser les bras. Une grande part de l'honneur, au contraire, leur revient, et c'est à leur sang-froid que l'on doit avant tout la capture.

Ces agents et leur chien patrouillaient boulevard d'Alsace, vers trois heures du matin, lorsque leur attention fut attirée par la vue d'un groupe d'hommes discutant avec animation, quoique à voix basse, autour d'une charrette attelée d'un cheval. La présence de ces individus à cet endroit et à cette heure, était au moins singulière. Les agents voulurent s'enquérir et dans ce but ils se dirigèrent sur eux. Mais ceux-ci, qui avaient remarqué de leur côté la présence des agents, donnèrent des signes d'inquiétude et, après quelques secondes d'hésitation prirent une résolution. Deux s'enfuirent à toutes jambes et deux autres sautant dans la charrette, fouettèrent le cheval qui détala à fond de train. Voyant cela, les agents détachèrent leur chien et se mirent à la poursuite de la voiture. En quelques bonds « Faraud » avait rejoint l'attelage. Sautant à la tête du cheval, lui mordant les genoux, il parvint à ralentir son allure et permit aux deux agents de gagner du terrain. Sentant que les individus avaient pour fuir si précipitamment des raisons d'une exceptionnelle importance, l'agent Broutin n'hésita pas à prendre les grands moyens. Tirant son revolver, il fit feu en l'air. A la première détonation, l'un des fuyards sauta de voiture et ne s'occupant plus de son compagnon, déguerpit. L'autre essayait de ranimer le cheval que les sauts de « Faraud » avaient absolument paralysé. Il n'y parvint pas et l'agent Broutin, que son collègue avait rejoint eut bientôt un pied dans la voiture. Le voleur était un hercule. Il avait saisi une bouteille par le goulot et la brandissant, il menaçait le policier. Le canon d'un revolver braqué au bon instant eut raison de ces dispositions sanguinaires. L'homme fut solidement enchaîné et l'agent Lenain prenant les rênes, ramena l'équipage au poste du 7e arrondissement. On fit décliner au prisonnier ses noms et qualités. Il déclara se nommer Georges Molière, avoir vingt-quatre ans, et exercer les professions de domestique et de lutteur. Il fut écroué au violon.

Ayant terminé avec le voleur, les agents s'occupèrent de son butin. Dans la charrette ils trouvèrent 150 bouteilles de liqueurs diverses. Ce vol ne pouvait avoir été commis que dans les environs de l'endroit où la voiture avait été vue stationnant. Les agents les explorèrent et ne tardèrent pas à constater que le magasin de M. Butilleul, négociant, 7, rue Masseilon, avait été cambriolé. Ils réveillèrent ce dernier qui vint aussitôt au poste reconnaître sa marchandise : il y en avait pour plus de 500 francs.

M. Ponnavoy, commissaire de police du 7e arrondissement, ouvrit une enquête dès la première heure, jeudi. Molière fut questionné et il persista à avoir été seul. Il n'était pas cambrioleur, mais seulement servi de conducteur. La voiture appartenait à l'un des voleurs. Quant aux noms de ceux-ci, il déclara qu'il lui était impossible de les dire, ne les connaissant pas. Le commissaire du 7e arrondissement n'a pas paru très ennuyé de cette ignorance. C'est qu'en effet, il commençait, lui, les complices de Molière et ne doute pas qu'ils soient avant peu sous les verrous. Molière a été déféré au Parquet dans l'après-midi.

Terminons par deux détails, l'un tragique, l'autre amusant. Molière n'est pas un inconnu des Lillois. C'est un lutteur émérite et il se signala il y a quelques années en traînant un homme avec lequel il se maintenait. Une instruction fut ouverte à ce sujet qui ne conclut pas à des poursuites contre le terrible athlète. L'autre détail fait contraste. Il s'agit du pauvre cheval que les deux « Faraud » ont bien abîmé. Cette pauvre bête eut le même sort que Molière : on la mit au violon, tout comme un pochard ! Les agents, en effet, craignaient un retour offensif des trois complices du lutteur. Ils ne voulaient pas quitter leur poste et ne pouvaient par conséquent conduire le cheval dans une écurie quelconque. Le laisser atteler à la voiture était aussi imprudent : on le mit au violon. Il y a peu de chevaux qui peuvent se vanter d'avoir connu cela !

ÉTRANGE BLESSÉ

Jeudi, vers huit heures du matin, un individu, sérieusement blessé au pied, se présentait au poste du 5e arrondissement et demandait à être conduit à l'Hôpital Internégé, il déclara se nommer François Vromeaux, 41 ans, sans domicile fixe, mais il ne voulut fournir aucune explication sur l'origine de sa blessure. M. Villon a ouvert une enquête pour éclaircir le mystère, et a fait conduire le blessé à l'hôpital de la Charité. Peut-être se trouve-t-on en présence d'un des complices de Molière, dont nous relatons l'arrestation ci-dessus. Jusqu'à présent, cependant, rien n'est venu appuyer cette hypothèse.

L'accident de la porte de Béthune

MORT DE LA VICTIME

M. Roussenac, commissaire de police du 6e arrondissement, a poursuivi jeudi matin son enquête sur le terrible accident de tramway qui s'est produit avant-hier, à proximité de la porte de Béthune. Ce magistrat a recueilli de nombreuses dépositions, et notamment celle de M. Thorez, le wattman du deuxième car tamponneur, demeurant à Canteleu, rue Becker, 30.

Après avoir signalé qu'à l'endroit où survint l'accident, se trouve une courbe très dangereuse, M. Thorez a déclaré qu'il avait aperçu le car à une dizaine de mètres avant d'arriver à lui, mais que sa machine avait gémé et n'avait pu éviter l'accident, bien qu'il eut serré les freins de son tramway.

La victime, M. J.-B. Dewuyt, peigneur, rue Destilleurs, 37, qu'on avait transporté à l'hôpital de la Charité, est décédé jeudi après-midi, vers une heure et demie.

Le malheureux, âgé de 59 ans, était employé à l'usine de M. Faucheur, rue des Stations. Comme nous l'avons dit, il est marié et père de huit enfants, dont deux filles et un garçon sont mariés. Le cadet, Victor, est âgé de 15 ans.

Trop poli pour être honnête

Mlle Julienne Lemaire, 20 ans, était allée, mercredi vers neuf heures du soir, faire une course pour son patron, M. Singers, teinturier, rue d'Artois, 31. Cette jeune fille, qui ne connaît pas la ville, s'était perdue, et lorsque le nommé César Bonjour, 23 ans, marchand ambulant, demeurant rue de Condé, 21, lui offrit de la remettre sur le bon chemin et même de la conduire jusqu'à la maison de son patron, elle fut très heureuse. Hélas, elle devait regretter cette quelques instants plus tard. En effet, comme la jeune fille allait arriver à destination, Bonjour se jeta sur elle et lui prit son portemonnaie, contenant huit francs, qu'elle tenait à la main. Ceci fait, il s'enfuit par la rue de Wazemmes. Mais la petite bonne se mit à le poursuivre, criant à tue-tête. Précisément, trois dames se trouvaient dans la rue. Mme Virginie Brienn, blanchisseuse, 7, rue de Wazemmes, sa fille et sa belle-fille. Résolument, les trois femmes barrèrent le chemin au voleur, et Mme Brienn, de sa propre main, l'arrêta. Un cabaretier, M. Deshayes, entendant du bruit, sortit de son débit, aussitôt et vint maintenir le voleur jusqu'à l'arrivée d'un agent. Cédant à la force, il fut inutile. On ne trouva pas le portemonnaie sur lui. Le cabaretier et sa femme s'étaient mis à sa recherche, le ramassèrent à quarante mètres de là. Bonjour, trouvant l'objet compromettant, s'en était débarrassé.

Devant le commissaire, César Bonjour a protesté de son innocence. Il a dit que pris de quitter Mlle Lemaire, il lui avait touché la main ; un chien, que la jeune fille avait avec elle, avait, à ce moment, sauté sur lui qui, pris de peur, avait fui... mais sans le portemonnaie.

Malgré cette ingénieuse explication, César Bonjour a été déféré au parquet pour vol.

Tailleur, horloger et escroc

Il y a deux mois environ, M. Jules Dabeffère, voyageur de commerce, rue des Augustins, 28, faisait la connaissance d'un nommé Achille Verbest, ouvrier tailleur, demeurant rue Ban-de-Wedde, 42.

Ils ne tardèrent pas à devenir de bons amis, et Verbest, qui avait bientôt acquis la confiance du voyageur de commerce, parvenait à le convaincre qu'il avait exercé un peu tous les métiers. L'horlogerie n'avait plus pour lui de secrets.

Heureux d'avoir trouvé l'horloger rêvé, M. Dabeffère lui confiait deux superbes montres à réparer.

Le voyageur s'étonnait de ne plus revoir l'ouvrier tailleur, quand jeudi matin l'idée lui vint de se rendre à son domicile. Il apprit avec surprise que celui-ci avait disparu en emportant les deux montres.

MI-CARÊME 1908

BAL du Grand-Hôtel (Annexe)

55, Rue Faidherbe, 55

A partir de 9 heures : Grand Bal Paré, Masqué et Travesti. — Entrée : 2 francs.

44254—Plan

OU EST MA BÉCANE ?

M. Emile Chantraine, demeurant rue d'Antin, 28, avait, mercredi soir, vers sept heures, abandonné sa bicyclette à la porte de la demeure de M. Détancourt, rue St-Nicolas, 16. Quelques instants plus tard, au moment de la reprendre, il constata avec stupéfaction qu'un hardi malfaiteur lui avait enlevé sa bécane.

PERQUISITION RUE DE LA CLEF

En vertu d'une Commission rogatoire du Parquet de Valenciennes, M. Houllez, juge d'instruction, a chargé M. Guyot, chef de la sûreté, de procéder à une perquisition chez la demoiselle Kerts, rue de la Clef.

Cette visite policière se rattache à l'arrestation d'un nommé Paul Prankel, ancien sous-officier de l'armée allemande, marchand-ambulant et violoniste, qui l'apprehendé ces jours derniers à Anzin pour vagabondage et sur lequel on avait trouvé des papiers compromettants.

La visite de M. Guyot avait pour but de rechercher quels étaient les liens qui l'unissaient à la demoiselle Kerts et de connaître quelle genre de correspondance il entretenait avec cette dernière.

Une trentaine de lettres écrites en allemand ont été saisies. Mises sous scellés, elles seront aujourd'hui expédiées à Valenciennes.

SOUS UN CHEVAL

M. Lallement, demeurant rue de Berkem, à La Madeleine, passait, vers 7 après-midi, vers deux heures, place de Fives, en compagnie de sa fillette Suzanne, âgée de 11 ans, quand son enfant le quitta subitement et alla inconsciemment se jeter dans les jambes d'un cheval, traînant une petite voiture appartenant à M. Delbecque, directeur de la Compagnie du gaz. La petite Suzanne projetée sur le sol ne fut heureusement pas blessée et put continuer sa route.

ENTRE VOISINS

Marie Moreau, 44 ans, journalière, était très gaie, jeudi, vers sept heures du soir. Sa voisine, Marie Lecomte, lingère, demeurant 2, rue des Sebillotes, ne put s'empêcher d'en faire la remarque sur un ton ironique. Ceci ne plut guère à Marie Moreau, qui, pour traduire son mécontentement, lança à la figure de la malheureuse un seau qu'elle tenait à la main. Marie Lecomte riposta par des coups de poing et de pied et les deux femmes finirent par rétablir cet « heureux » état de chose qui consiste à se bellegrancer. L'attention de l'agent Montigny en fut attirée. Il intervint et prenant les deux femmes par le bras, les conduisit au commissariat du 3e arrondissement, où procès-verbal leur fut dressé.

ELLE MAUDIT LE CINÉMATOGRAPHE

Depuis mardi, neuf heures du soir, Mme Chalers, qui demeure rue Lepelletier, n'aime plus le cinématographe. Un inconnu, en effet, lui déroba à ce moment précis son portemonnaie contenant douze francs, pendant que les vues les plus attrayantes défilaient sur la toile, à « La Vache Grasse », rue de Tournai. Le commissaire du 1er arrondissement fait rechercher le voleur.

LES ŒUVRES DE ROSA BONHEUR ET DE MADELEINE LEMAIRE A LILLE

Décidément la grande Exposition d'Art Français dont nous avons parlé qui s'ouvrira le 1er avril prochain en notre ville s'annonce comme un très grand succès.

En effet, à côté des œuvres des artistes célèbres tels : Ziem, Corot, Henner, Delahaye, Roybet, Renoir, Jules Dupré, etc., et de celles également fort intéressantes bien que de notoriété plus modeste signées : Twill, Boggs, Lebourg, Biva, Tattegrain, H. Dupray, etc., seront exposés toute une série de tableaux de la célèbre artiste Rosa Bonheur.

Enfin l'artiste de fleurs universellement aimée et appréciée : Madeleine Lemaire nous montrera la plus belle collection de ses œuvres qui aient été encore présentées au public ; celle-ci ne comprendra pas moins de 20 aquarelles de tout format et dont plusieurs dignes de figurer dans les grandes collections.

CONCERTS MILITAIRES

Les concerts donnés par les Musiques militaires de la garnison commenceront le dimanche 5 avril, dans les conditions suivantes :

Tous les dimanches de 4 heures à 5 heures, Esplanade : Musique du 43e de ligne. — Tous les jeudis, de 4 heures à 5 heures, Jardin Vauban : Alternativement Musique du 43e, Fanfare du 18e bataillon. — Tous les dimanches, la Fanfare du 18e bataillon jouera alternativement sur les emplacements ci-après : Place Catinat, Place du Concert, Square Rusalt. — Le vendredi, de 4 heures à 5 heures : une des musiques jouera dans un hôpital : Hospice Gantner, Hospice général, Hôpital de la Charité.